



Inégalité en Matière de Propriété Foncière et d'Accès à l'Éducation au Kenya

John Kamau Gathiaka

Août 2021 / No.765

Résumé

La possession inégale d'actifs accompagne d'autres inégalités socio-économiques, de sorte que la disparité des possessions physiques, en particulier la terre, mérite une analyse rigoureuse. Le cas d'espèce est la relation inverse qui a été signalée dans différents pays entre l'inégalité de la propriété foncière et le niveau d'éducation. Au Kenya, les inégalités en matière de propriété foncière varient d'un comté à l'autre et au sein d'un même comté, ménages y compris. En utilisant les données de l'enquête intégrée sur le budget des ménages du Kenya et du recensement de la population et des logements du Kenya, l'étude

applique un modèle de régression probit IV fractionnel pour examiner la relation entre le Gini de la propriété foncière et l'inégalité d'éducation dans les comtés du Kenya. Les preuves générées ne confirment pas la forte relation entre l'inégalité foncière et l'inégalité dans l'éducation précédemment documentée dans d'autres pays.

L'inégalité du niveau d'éducation primaire entre les comtés est probablement due aux disparités entre les comtés en termes de taille des ménages, de revenus, de taux d'urbanisation et de participation à des emplois publics de haut niveau, plutôt qu'à une disparité de propriété foncière. Une augmentation de 1 % des dépenses moyennes des ménages par habitant dans les comtés réduit le Gini de l'inégalité dans le niveau d'éducation primaire de 0,1011. Une augmentation d'un pourcentage de la population urbaine réduit l'inégalité dans le niveau d'éducation primaire de 0,161 %. Un schéma similaire est généralement mis en exergue dans l'enseignement secondaire. L'inégalité foncière n'influe pas sur les inégalités en matière de niveau d'éducation. Le financement de l'éducation par le gouvernement, par le biais de bourses d'études et de la gratuité de l'enseignement, atténue cette influence. Les résultats suggèrent que le financement de l'éducation par le gouvernement et les politiques qui encouragent l'urbanisation améliorent la qualité des familles, augmentent la participation de haut niveau aux affaires gouvernementales et réduisent les inégalités dans la scolarisation. En outre, une action positive en matière d'éducation pour les musulmans est nécessaire pour réduire les inégalités dans la scolarisation.

Introduction

Dans les zones rurales, la taille des terres est facteur important pour la génération de revenus. Rapsomanikis (2015) estime qu'environ deux tiers des trois milliards de populations rurales du monde en développement vivent dans quelque 475 millions de petits ménages agricoles tirant leurs moyens de subsistance du travail sur des parcelles de moins de deux hectares. En Afrique, les petites exploitations agricoles représentent 80 % de toutes les exploitations et font vivre 33 millions de ménages (NEPAD, 2013). Ces fermes mesurent moins de deux hectares chacune et représentent environ 75 % de la production agricole totale et de l'emploi (Salami et al., 2010). Dans les zones plus sèches, les petites exploitations peuvent s'étendre au-delà de deux hectares, mais le NEPAD (2013) estime que pas plus de 3 % des exploitations du continent mesurent dix hectares et plus.

Le travail indépendant sur des parcelles de moins de deux hectares utilisant des méthodes traditionnelles peut ne pas fournir des rendements financiers capables de soutenir des moyens de subsistance décentes. Le revenu étant un intrant dans la fonction de production de l'éducation, les faibles revenus associés au travail sur de petites parcelles peuvent constituer une limite au niveau d'éducation dans les zones rurales. En outre, les zones rurales pauvres sont souvent négligées en termes

de routes, d'accès à l'eau courante et d'électricité. Ces contraintes compromettent encore davantage le niveau d'éducation dans les zones rurales.

L'inégalité foncière est une question à la fois éthique et politique. Sur le plan éthique, la manière dont la terre et les autres biens sont partagés dans une société reflète le caractère équitable ou non de la culture et des institutions sociétales. Si une partie de la société est systématiquement favorisée et possède de grandes terres alors que le reste de la société ne possède que de petites superficies foncières, cette injustice foncière peut se répercuter sur d'autres secteurs de l'économie.

Répartition régionale de la propriété foncière

Près d'un tiers des ménages kenyans (28,9 %) sont sans terre (République du Kenya, 2004). Le nombre de sans-terre est le plus élevé dans la région du nord-est, où se trouvent les comtés de Garissa, Wajir et Mandera. Ces comtés sont semi-arides avec une faible densité de population de moins de 30 personnes par kilomètre carré. Les régimes fonciers communaux sont dominants dans ces régions. Le manque de terres rurales est également élevé sur la côte et dans la vallée du Rift, où le régime foncier communal est également prédominant. Dans les terres communales, la répartition de la population est clairsemée, sauf dans les villes. Les ménages des systèmes fonciers communaux se sentent sans terre malgré l'abondance des terres. Ce paradoxe s'explique par l'absence de titres fonciers individuels. En revanche, la privation de terres dans les régions densément peuplées, par exemple la région centrale, n'est que de 12,6 %, où la plupart des ménages possèdent un titre de propriété. Le tableau 1 montre la répartition de la propriété foncière dans et entre les régions du Kenya.

Tableau 1 : Répartition de la propriété foncière dans et entre les régions du Kenya (%)

Région	Sans terre 0,01 ha	0,01-0,99 ha	1,0-2,99 ha	3,0-4,99 ha	5 + ha
Côte	49,4	17,6	22,5	7,6	2,8
Nord-est	73,9	9,9	11,7	2,3	2,0
Est	11,5	35,0	33,6	11,1	8,8
Central	12,6	52,7	17,3	1,8	0,9
Vallée du Rift	26,8	30,1	27,1	7,8	8,1
Occidentale	7,5	45,0	37,1	5,9	4,3
Nyanza	10,6	33,3	43,5	5,7	7,0
Nairobi	96,2	2,4	0,7	0,3	0,3
Kenya	28,9	32,0	27,5	6,1	5,3

Source : République du Kenya, 2003

Les inégalités foncières ont commencé au Kenya dans les années 1950, lorsque les colonialistes britanniques ont déplacé les populations des hauts plateaux fertiles du Kenya pour les réinstaller ailleurs ou les laisser sans terre. L'introduction de lois sur la propriété privée et l'enregistrement des terres en 1956 ont renforcé ces inégalités. Les ventes de terres ultérieures, les attributions illégales de terres publiques et communales (accaparement des terres) (Waiganjo & Ngugi, 2001), la croissance démographique et les subdivisions ultérieures des terres ont aggravé l'inégalité foncière au Kenya. Les ranchs collectifs créent une inégalité foncière dans les zones à faible potentiel. Les pratiques coutumières consistant à léguer des terres aux enfants mâles exacerbent encore les inégalités entre les sexes. La Constitution promulguée en 2010 accorde des droits égaux aux deux sexes en matière d'héritage.

Les réformes foncières instituées au Kenya avant et après l'indépendance en 1963 pour remédier à la privation de terres et aux inégalités foncières sont les suivantes :

- Adjudication et enregistrement des terres en dehors des anciens « hauts plateaux blancs ».
- Vente subventionnée d'une partie des anciens « hauts plateaux blancs » aux indigènes.
- Transfert de certaines terres publiques aux sans-terre.

Les réformes ont été timides et n'ont ni éliminé la privation de terres ni réduit les inégalités foncières. Dans certains cas, les réformes ont délibérément perpétué les inégalités. Par exemple, lors du transfert de la propriété des anciennes fermes européennes aux Africains à l'indépendance, le gouvernement a organisé deux types de programmes de colonisation, à savoir des programmes à faible densité occupant 70 000 hectares pour les personnes ayant une expérience agricole et des capitaux, et des programmes à forte densité occupant 430 000 hectares pour les sans-terre et les chômeurs (République du Kenya, 1964). Cette politique a rendu la propriété foncière inégale de par sa conception. Quelques personnes sont devenues propriétaires de portions de terre relativement importantes, tandis que la grande majorité de la paysannerie s'est installée sur de petites portions. Grâce aux réformes, les zones à fort potentiel ont été adjugées et enregistrées, tandis que les zones marginales ont été largement laissées au droit coutumier. Les personnes hébergées par d'autres dans le cadre d'arrangements coutumiers ont perdu leur droit à la terre une fois que les hôtes ont obtenu des titres de propriété. L'effet global des réformes est une structure de distribution des terres caractérisée par de grandes inégalités.

La plupart de petites exploitations mesurent moins d'un hectare dans les zones à haut potentiel, et de 1 à 10 hectares dans les zones à faible potentiel. Les exploitations de taille moyenne mesurent plus de cinq hectares dans les zones à fort potentiel et plus

de dix hectares dans les zones à faible potentiel (République du Kenya, 2003). Les grandes exploitations ou domaines mesurent des centaines et des milliers d'hectares. Muyanga (2013) observe que les exploitations de taille moyenne n'utilisent, en moyenne, que moins de la moitié des terres pour l'agriculture. Le reste des terres est en friche.

L'inégalité dans la propriété foncière suggère des inégalités dans d'autres domaines. Dans cette étude, nous analysons si les inégalités foncières entre les individus et les comtés expliquent les disparités dans le niveau d'éducation entre les ménages et les comtés. Pour mieux comprendre la question, nous examinons l'état de l'inégalité dans le niveau d'éducation aux niveaux primaire et secondaire dans les régions du Kenya.

Inégalités dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire

Selon KNBS et SID (2013), un quart de la population kényane n'a pas d'éducation. Un peu plus de la moitié de la population n'a qu'une éducation primaire, et seulement 23 % de la population a une éducation secondaire et plus. Dans les zones rurales, un tiers de la population n'a aucune éducation et un peu plus de la moitié n'a qu'une éducation primaire. Dans les zones rurales, seules quatre personnes sur 25 ont une éducation secondaire. Environ 38 % des personnes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur vivent dans des zones urbaines.

Les régions ayant le pourcentage le plus élevé de population ayant reçu une éducation primaire sont l'Ouest (61 %), Nyanza (60 %) et le Centre (57 %). Viennent ensuite, dans cet ordre, les régions de l'Est (53 %), de la Côte (50 %) et de la Vallée du Rift (49 %). Les comtés où la proportion de la population ayant terminé ses études primaires est la plus élevée sont Nyandarua (18 %), Nyeri (17,4 %), Kirinyaga (16,7 %), Murang'a (16,4 %) et Taita Taveta (16,7 %). Les comtés ayant la plus faible proportion de personnes ayant achevé leurs études primaires sont Turkana (1,2 %), Wajir (2,2 %), Mandera (2,9 %) et Garissa (3,1 %). Au niveau de l'enseignement secondaire, les comtés ayant la plus forte proportion de personnes ayant achevé leurs études secondaires sont Nairobi (22,2%), Kiambu (17,7%), Mombasa (17,6%) et Nyeri (16%). Les comtés où la proportion de la population ayant terminé ses études secondaires est la plus faible sont les communautés pastorales de Turkana (1,4 %), Wajir et Mandera (1,5 % chacun), Garissa (2,2 %), West Pokot (2,3 %), Marsabit (2,4 %) et Samburu (2,6 %).

La région du Nord-Est a le plus faible niveau d'éducation primaire (22 %), et la plus forte population de personnes sans éducation (73 %). Les comtés ayant la plus forte proportion de la population sans éducation sont Turkana (82,1 %), Wajir (76,4 %) et Garissa (74,4 %) (KNBS & SID, 2013).

La région centrale a la plus forte population de personnes ayant un niveau d'éducation secondaire (30 %), suivie de Nyanza (22 %) et de l'Ouest (19 %). Les régions de l'Est et de la Vallée du Rift sont ex aequo en ce qui concerne le niveau d'études secondaires (18 %), suivies de près par la Côte (17 %). La région du Nord-Est est à la traîne en ce qui concerne le niveau d'éducation secondaire, avec seulement 5 % de la population ayant un niveau d'éducation secondaire (KNBS & SID, 2013).

Selon l'UNESCO (2005), l'expérience éducative est façonnée par des facteurs liés à l'école, à la famille de l'enfant, ainsi qu'à son environnement communautaire, social et culturel. Ainsi, le niveau d'éducation est un résultat du contexte social, politique, culturel et économique dans lequel se déroule la scolarité.

Financement de l'éducation

Au fil du temps, la charge du financement de l'éducation au Kenya a oscillé entre le gouvernement et les parents. Immédiatement après l'indépendance en 1963, la charge de l'éducation primaire incombait au gouvernement (Otieno & Colclough, non daté). En 1988, le financement de l'éducation par le gouvernement a pris un virage à 180° suite aux recommandations de la Banque mondiale concernant les frais d'utilisation dans le secteur social, y compris l'éducation (Banque mondiale, 1988). À partir de 1988, la charge des frais de scolarité, d'activité et d'examen, ainsi que la fourniture des manuels scolaires, ont été transférées aux parents. En outre, les parents prenaient en charge les frais d'uniforme, de transport et d'internat.

En 2003, le gouvernement a de nouveau pris en charge une grande partie du financement de l'enseignement primaire (République du Kenya, 1998, 2005, 2006). Idéalement, les parents ne pourraient prendre en charge que le coût de l'uniforme, du transport et du déjeuner, mais les écoles exigent à ce jour des prélèvements supplémentaires.

Au niveau de l'école secondaire, les parents ont supporté la charge financière de l'éducation jusqu'en 2008. En 2005/2006, les frais de scolarité dans les écoles secondaires de jour étaient de 10 265 Ksh par an (Otieno & Colclough, non daté). Les écoles facturaient également des frais supplémentaires pour l'assurance, les soins médicaux, les TIC, l'électricité, l'eau et la conservation (EEC), les activités sportives, l'administration, la réparation, l'entretien et l'amélioration (REA), les déplacements et les voyages locaux, le matériel pédagogique complémentaire, la motivation, la prudence, la carte d'identité et les émoluments personnels. Les internats facturaient un supplément pour ce service. En 2008, le coût de l'enseignement secondaire était presque hors de portée des enfants des ménages pauvres. Cette année-là, le gouvernement a introduit des subventions substantielles dans le cadre du programme « enseignement secondaire gratuit » (ESG), et en 2017, les frais de scolarité et de

développement ont été supprimés dans le cadre du programme « enseignement secondaire gratuit » (ESG) (Otieno & Colclough, non daté). Ce qui nous intéresse dans cette étude, c'est la période précédant l'ESG.

Un autre paramètre pertinent dans le financement de l'éducation au Kenya est l'influence politique. Jusqu'en 2010, lorsqu'une nouvelle constitution a entraîné des changements majeurs dans la structure de gouvernance du pays, les régions favorables au gouvernement recevaient une allocation préférentielle des ressources de l'État sous forme d'infrastructures scolaires, d'enseignants et de matériel pédagogique. Ce phénomène a été le plus marqué pendant l'ère "Nyayo" de 1978 à 2002. L'influence politique peut être représentée par l'étendue de la participation à haut niveau des personnalités d'une région à la gouvernance. Les postes de président, de Premier ministre, de vice-président et de ministre de l'Éducation revêtent une importance particulière à cet égard. Le tableau 2 montre la situation sur la période 1963-2006.

Tableau 2 : Participation régionale à la gouvernance de haut niveau et influence politique connexe, 1963-2006

Région	Président	Vice-président	Premier ministre	Ministre de l'Éducation	Participants à la gouvernance de haut niveau	Intensité de participation (%)	Influence politique sous-jacente. ¹
Nairobi (1)							
Centrale (2)	2	2	1	3	8	36,3	Très élevé (4)
Côte (3)						0	Faible (1)
Est (4)				1	1	4,6	Faible (1)
Nord-Est (5)						0	Faible (1)
Nyanza (6)		1		2	3	13,6	Modéré (2)
Vallée du Rift (7)	1	3		2	6	27,3	Élevée (3)
Ouest (8)		3		1	4	18,2	Modérée (2)
Total	3	9	1	9	22	100	

Source : Compilé à partir de <https://en.wikipedia.org/wiki> et www.education.go.ke

1. Sur une échelle de Lickert, si l'intensité de la participation est ≤ 10 %, l'influence politique implicite est faible ; si >10 % mais ≤ 20 %, modérée ; si >20 % mais ≤ 30 %, élevée ; et si > 30 %, influence très élevée.

L'inégalité en matière de la propriété foncière reflète les différences d'opportunités. Selon Galor et al. (2009), la concentration de la propriété foncière est associée à un investissement moindre dans l'éducation, à un niveau d'éducation plus bas et empêche l'émergence d'institutions favorisant le capital humain. Deininger et Squire (1998) et Easterly (2007) trouvent une relation inverse à travers les pays entre l'inégalité foncière et la formation de capital humain et la croissance des revenus. Toutefois, le lien de causalité entre l'inégalité foncière et le capital humain n'est pas absolu. Le chemin qui mène de l'inégalité foncière à l'inégalité du niveau d'éducation et au sous-développement du capital humain nécessite une analyse plus approfondie.

La plupart des preuves recueillies à l'appui de cette théorie sont utilisées pour comparer le développement inter-comtés et régional. Il serait utile d'examiner si la théorie s'applique également au développement comparatif intra-pays, en particulier dans un pays où la propriété foncière est inégale comme le Kenya. Les inégalités en matière de propriété foncière, ont-elles une incidence sur le niveau d'éducation ? En répondant à cette question, il est également important de vérifier si les inégalités en matière de propriété foncière ont une relation avec les inégalités en matière de niveau d'éducation au niveau de la distribution et du comté. Cette compréhension serait particulièrement importante pour expliquer dans quelle mesure, le cas échéant, l'inégalité foncière explique l'asymétrie du niveau d'éducation entre les comtés et pour concevoir des politiques visant à remédier à cette situation.

L'objectif général de l'étude est d'examiner si les inégalités dans la propriété foncière expliquent les inégalités régionales dans le niveau d'éducation au Kenya. Plus précisément, l'étude cherche à répondre à la question de savoir si les inégalités en matière de propriété foncière ont une incidence sur le niveau d'éducation, en particulier aux niveaux primaire et secondaire, qui sont essentiels à la formation du capital humain. Pour répondre à cette question, l'étude examine si le Gini de la propriété foncière a une relation avec le Gini du niveau d'éducation dans un comté. Cet aspect permet d'examiner si la distribution des deux inégalités est liée. L'étude examine également si le Gini de la propriété foncière a une relation avec la proportion du niveau d'éducation (primaire et secondaire) dans les comtés. Enfin, nous étudions la question fondamentale de savoir si la propriété foncière a une importance dans le niveau d'éducation d'un ménage.

Source des données

Les données de l'étude proviennent de l'Enquête intégrée sur le budget des ménages au Kenya (KIHBS) du Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS) pour 2005/06 et du recensement national de la population et du logement de 2009. L'enquête

KIHBS d'une durée d'un an a couvert des clusters sélectionnés au hasard à partir du programme national d'enquête et d'évaluation des échantillons (NASSEP) IV. Le NASSEP cartographie le pays en grappes sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille à partir des zones de dénombrement utilisées lors du recensement de la population et des logements de 1999. L'échantillonnage est stratifié par district/comté et urbain/rural pour assurer une représentation équitable d'une population inégalement répartie. L'enquête a couvert 861 grappes rurales et 482 grappes urbaines. Un échantillon de 13 430 ménages, 8 610 en milieu rural, 4 820 en milieu urbain et cinq (5) ménages « de remplacement » pour chacune des 1 339 grappes ont été interrogés.

Conclusions et recommandations politiques

L'étude avait examiné si les inégalités en matière de propriété foncière étaient associées aux inégalités en matière de niveau d'éducation aux niveaux primaire et secondaire. À l'aide des données du KIHBS 2005/06 et du recensement national de la population et du logement 2009, ainsi que de modèles de régression probit fractionnels IV, l'étude n'a pas trouvé de relation significative entre l'inégalité de la propriété foncière et l'inégalité du niveau d'éducation dans les comtés du Kenya. Les inégalités dans le niveau d'éducation primaire et secondaire entre les comtés sont corrélées à la taille du ménage, aux dépenses moyennes par habitant des ménages, à l'urbanisation, à la participation au gouvernement de haut niveau (influence politique) et à la religion dominante. L'influence de la taille moyenne des ménages et de la religion musulmane est probablement à l'origine de l'augmentation des inégalités de niveau d'éducation entre les comtés. Les politiques publiques qui garantissent la qualité plutôt que la quantité d'une famille pourraient avoir un impact important sur la réduction des inégalités dans le niveau d'éducation. Une action positive sur le niveau d'éducation des musulmans pourrait être nécessaire pour qu'ils puissent eux aussi augmenter leur niveau d'éducation. On s'attendait à ce que les inégalités dans le niveau d'éducation se réduisent avec l'amélioration de l'urbanisation, du revenu moyen des ménages et de l'influence politique dans les comtés. Les résultats suggèrent que les politiques publiques qui encouragent la croissance et l'urbanisation partagées, ainsi que l'équilibrage du pouvoir politique, pourraient avoir un impact important sur la réduction des inégalités de niveau d'éducation entre les comtés.

Bibliographie

- Al-Samarrai, S. and B. Reilly. 2000. "Urban and rural differences in primary school attendance: An empirical study for Tanzania". *Journal of African Economies*, 9(4): 430–74.
- Al-Samarrai, S. and T. Peasgood. 1998. "Educational attainments and household characteristics in Tanzania". *Economics of Education Review*, 17(4): 395–417.
- Arias, R., G. Giménez and L. Sánchez. 2016. "Impact of education on poverty reduction in Costa Rica: A regional and urban-rural analysis". *Contemporary Rural Social Work*, 8(1) Special Issue.
- Autor, D. 2014. "Skills, education, and the rise of earnings inequality among the other 99 per cent". *Science*, 344(6186): 843–51.
- Binswanger, H., K. Deininger and G. Feder. 1995. "Power, distortions, revolt and reform in agricultural land relations". In *Handbook of Development Economics*. Amsterdam: Elsevier.
- Burke, W.J. and T.S. Jayne. 2014. "Smallholder landownership in Kenya: Distribution between households and through time". *Agricultural Economics*, 45: 185–98.
- Butcher, K. and A. Case. 1994. "The effect of sibling sex composition on women's education and earnings". *Quarterly Journal of Economics*, 109(3): 531–63.
- Carter, M.R., K.D. Wiebe and B. Blarel. 1994. "Tenure security for who? Differential effects of land policy in Kenya". In J.W. Bruce and S.E. Migot-Adholla, eds., *Searching for Land Tenure Security in Africa*, Washington, D.C.: The World Bank.
- Case, A., and A. Deaton. 1999. "School quality and educational outcomes in South Africa". *Quarterly Journal of Economics*, 114(3): 1047–84.
- Deininger, K. and L. Squire. 1998. "New ways of looking at old issues: Inequality and growth". *Journal of Development Economics*, 57(2): 259–28.
- Deolalikar, A. 1997. "The determinants of primary school enrolment and household schooling expenditures in Kenya: Do they vary by income?" SPRC Working Paper No. 97–7. Seattle Population Research Center, Seattle, Washington.
- Easterly, W. 2007. "Inequality does cause underdevelopment: Insights from a new instrument". *Journal of Development Economics*, 84: 755–76.
- Galor, O., O. Moav and D. Vollrath. 2009. "Inequality in landownership, the emergence of human-capital promoting institutions, and the great divergence". *The Review of Economic Studies*, 76: 143–79. doi:10.1111/j.1467-937X.2008.00506.x
- Gertler, P. and P. Glewwe. 1990. "The willingness to pay for education in developing countries". *Journal of Public Economics*, 42: 251–75.
- Glewwe, P. and M. Kremer. 2006. "Schools, Teachers and Education Outcomes in Developing Countries" in *Handbook of the Economics of Education*, 2: 945–1017.
- Glewwe, P. and H. Jacoby. 1994. "Student achievement and schooling choice in low-income countries: Evidence from Ghana". *The Journal of Human Resources*, 29(3): 843–64.
- Gomes, M. 1984. "Family size and educational attainment in Kenya". *Population and Development Review*, 10(4): 647–60.
- Haveman, R. and B. Wolfe. 1995. "The determinants of children's attainments: A review of methods and findings". *Journal of Economic Literature*, 33(4): 1829–78.

- Jayne T. S., T. Chamberlin, and D. Headey. 2014. Land pressures, the evolution of farming systems, and development strategies in Africa: A synthesis. *Food Policy*, 48:1–17.
- Jayne, T.S., T. Yamano, M. Weber, D. Tshcirley, R. Benfica, A. Chapoto and B. Zulu. 2003. “Smallholder income and land distribution in Africa: Implications for poverty reduction strategies”. *Food Policy*, 28: 253–75.
- Kabubo-Mariara, J. and D. Mwabu. 2007. “Determinants of school enrolment and education attainment: Empirical evidence from Kenya”. *South African Journal of Economics*, 75(3): 572–93.
- Kenya National Bureau of statistics (KNBS). 2005. Kenya Integrated Household Budget Survey (KIHBS) 2005-2006). <http://statistics.knbs.or.ke/nada/index.php>. Accessed 6 April 2019.
- Kenya National Bureau of statistics (KNBS). 2009. Kenya National Population and Housing Census 2009. <http://statistics.knbs.or.ke/nada/index.php>. Accessed 6 April 2019.
- Kenya National Bureau of Statistics (KNBS) and Society for International Development (SID). 2013. “Exploring Kenya’s inequality: Pulling apart or pulling together?” Mimeograph. Nairobi.
- Lam, D. and S. Duryea. 1999. “Effects of schooling on fertility, labor supply, and investments in children, with evidence from Brazil”. *Journal of Human Resources*, 34(1): 160–90.
- Lillard, A. and J. Willis. 1994. “Intergenerational educational mobility: Effects of family and state in Malaysia”. *Journal of Human Resources*, 29(4): 1126–66.
- Muyanga, M.C. 2013. “Smallholder agriculture in the context of increasing population densities in rural Kenya”. PhD Dissertation. Michigan State University.
- NEPAD. 2013. Agriculture in Africa. Transformation and outlook. Available at <https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Agriculture%20in%20Africa.pdf>. Accessed 15 January 2019.
- Otieno, W. and C. Colclough. Undated. “Financing education in Kenya: Expenditures, outcomes and the role of international aid”. Kenyatta University and University of Cambridge.
- Rapsomanikis, G. 2015. *The Economic Lives of Smallholder Farmers. An Analysis Based on Household Data from Nine Countries*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Republic of Kenya. 1964. *National Development Plan 1964-70*. Nairobi: The Government Printers.
- Republic of Kenya. 1988. *Report of the Presidential Working Party on Education and Manpower Training for the Next Decade and Beyond*. Nairobi: The Government Printers.
- Republic of Kenya. 2003. *Labour Force Survey Report 1998/9*. Nairobi: The Government Printers.
- Republic of Kenya. 2004. *Statistical Abstract*. Nairobi: The Government Printers.
- Republic of Kenya. 2006. *Education Sector Report*. <http://www.treasury.go.ke>
- Sackey, H.A. 2007. *The Determinants of School Attendance and Attainment in Ghana: A Gender Perspective*. AERC Research Paper No.173. African Economic Research Consortium, Nairobi.
- Salami A., A. B. Kamara, and Z. Brixiova. 2010. Smallholder Agriculture in East Africa: Trends, Constraints and Opportunities, Working Papers Series No. 105 African Development Bank, Tunis, Tunisia
- Simkins, C. Undated. “The determinants of educational attainment”. School of Economic and Business Sciences, University of the Witwatersrand Working Paper No. 31.

- Srinivasan, T. N. 1972. Farm size and productivity: Implications of choice under uncertainty. *Sankhya - The Indian Journal of Statistics*, 34 (2): 409–20.
- UNESCO. 2005. Online Resources on Education. www.unesco.org
- Waiganjo, C. and P. Ngugi. 2001. “The effects of existing land tenure systems on land use in Kenya today”. International Conference on Spatial Information for Sustainable Development. Nairobi.
- William, J., W.J. Burke, and T.S. Jayne. 2014. “Smallholder landownership in Kenya: Distribution between households and through time”. *Agricultural Economics*, 45: 185–98.
- World Bank. 1988. *Education in Sub-Saharan Africa: Policies for Adjustment, Revitalization and Selective Expansion*. Washington, D.C.: The World Bank.
- World Bank. 2002. *World Development Report: Equity and Development*. Washington, D.C.: The World Bank and Oxford University Press.



Mission

Renforcer les capacités des chercheurs locaux pour qu'ils soient en mesure de mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes auxquels est confrontée la gestion des économies d'Afrique subsaharienne. Cette mission repose sur deux prémisses fondamentales.

Le développement est plus susceptible de se produire quand il y a une gestion saine et soutenue de l'économie.

Une telle gestion est plus susceptible de se réaliser lorsqu'il existe une équipe active d'économistes experts basés sur place pour mener des recherches pertinentes pour les politiques.

www.aercafrica.org/fr

Pour en savoir plus :



www.facebook.com/aercafrica



www.instagram.com/aercafrica_official/



twitter.com/aercafrica



www.linkedin.com/school/aercafrica/

Contactez-nous :

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

African Economic Research Consortium

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

Middle East Bank Towers,

3rd Floor, Jakaya Kikwete Road

Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 (0) 20 273 4150

communications@ercafrica.org